

[COMMUNIQUE INTERSYNDICAL] Les entreprises des télécoms baissent leurs tarifs

Alors que l'inflation est à 6,7% en 2022 (Source INSEE, IPCH, décembre 2022) et que les prévisionnistes tablent sur 6% d'inflation en 2023, l'HumApp Télécom (syndicat patronal des entreprises de télécoms) propose une augmentation des salaires minimums de la Branche Télécoms à hauteur de 3,5%, pour les effectifs les plus représentatifs des télécoms.

Avec cette proposition, à fin 2023, les salariés du secteur des télécoms pourraient perdre entre 8 et 10% de leur pouvoir d'achat.

La CFDT, la CFE-CGC, FO, la CGT et la CFTC ne peuvent pas accepter que les entreprises de ce secteur, pourtant profitables et relativement épargnées tant par la crise COVID que par les effets de l'inflation, puissent profiter de la situation pour ne pas maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs de ce secteur.

L'inflation ne doit pas devenir un outil de dumping social au service des marges des entreprises des télécoms !

L'intersyndicale appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser dans leurs entreprises pour obtenir des augmentations de salaire dignes de ce nom.

L'intersyndicale demande à l'HumApp Télécom de poursuivre la négociation de branche, de revoir ses propositions et de ne pas profiter de l'effet d'aubaine que constitue l'inflation galopante actuelle.

L'argent écrit à la craie blanche est à portée de main

Documents

[Communiqué intersyndical - Mercredi 25 Janvier 2023](#)